



SECONDE PROFESSIONNELLE PRODUCTIONS ANIMALES

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ BAC PRO CGEA dominante élevage à Dannemarie, ou par apprentissage, ou dans une autre spécialité.
- ◆ BPA TPA : travaux de la production animale.
- ◆ BP REA : brevet professionnel responsable d'entreprise agricole.

Après un Bac Professionnel, les élèves peuvent poursuivre en BTSA ACSE par voie scolaire ou par apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait après la classe de 3ème, à l'issue d'une procédure d'affectation informatisée (Inspection Académique) et en fonction des places disponibles.

Le dossier est instruit par l'établissement d'origine, mais nous vous conseillons fortement de prendre contact avec notre établissement pour convenir d'une rendez-vous à l'occasion des journées portes ouvertes ou à un autre moment.

ORGANISATION de la FORMATION

Le contenu de la formation est axé autour de :

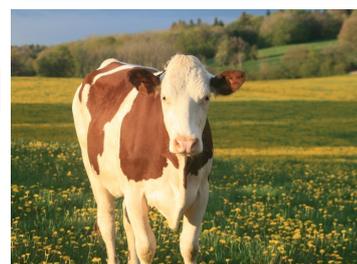
- ◆ **Modules d'enseignement général** : 15h + 30h annuelle de Mise à Niveau (MAN) en français et mathématiques pour les élèves en difficulté.
- ◆ **Modules d'enseignement professionnel** : 12h
4h de travaux pratiques en zootechnie (2h) et agronomie (2h) par semaine + formation à la conduite de tracteurs en début d'année.
- ◆ **Stages collectifs**
30h en santé, éducation, développement durable avec passage du SST (brevet de Sauveteur Secouriste du Travail).
- ◆ **Stages individuels en exploitation**
6 semaines en exploitation, dont 2 prises sur les vacances.
2.5 jours sur l'exploitation du lycée (un élève par semaine, du lundi au jeudi midi).

VOIE SCOLAIRE

1 AN

Les heures d'Enseignement à l'Initiative de l'Établissement (EIE) permettent :

- ◆ Une formation aux méthodes d'apprentissage de base (organisation de son travail, comment apprendre, prise de notes, s'exprimer à l'oral...).
- ◆ Une cohésion du groupe classe.
- ◆ Une aide à l'orientation et à la construction du parcours personnel et professionnel.



Pour un élève autonome et responsable

Le lycée donne les moyens, par des intervenants extérieurs, de réfléchir et d'agir sur son comportement personnel et son attitude en groupe.



RÉPARTITION HORAIRE HEBDOMADAIRE

MODULES D'ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Français	2 h
Langue vivante 1 (anglais)	2 h
Histoire-géographie	1 h
Éducation Physique et Sportive	2 h
Éducation SocioCulturelle	1 h
Mathématiques	2 h
Informatique	1 h
Biologie-écologie	2 h
Physique-chimie	1 h
Sciences économiques et de gestion	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h

MODULES PROFESSIONNELS	
Gestion de l'entreprise	1.5 h
Agroéquipements	1 h
Agronomie	1.5 h
Zootecnie	5 h
Enseignements à l'initiative de l'établissement	3 h
Périodes en entreprise : 4 à 6 semaines de stage (dont 3 prises sur la scolarité)	



-  Aide aux devoirs par les assistants d'éducation en lien avec l'équipe enseignante
-  Étude surveillée + Salles de travail en groupe
-  Activités sportives et culturelles
-  Foyer géré par l'ALESA : babyfoot, ping-pong, billard, espaces calmes jeux et discussion...

LEGTA de BESANCON
 Lycée Granvelle
 2 rue des Chanets
 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE
 Tél : 03 81 58 61 41
 legta.besancon@educagri.fr
 granvelle.educagri.fr



COFINANCÉ
 PAR L'UNION
 EUROPÉENNE

